

Compte rendu du Conseil Municipal du 06/08/2021 à 20h00

Présents : François ARCANGELI, Michèle ARCANGELI, Philippe BUSSIÈRE, Jean CAZES, Marie-Christine CHEUZEVILLE Christian DAURUT, Jean-Paul ESTRADE, Johan PRADERE, Sylvie SIMPSON.

Collette FABRE excusée, donne procuration à Christian DAURUT.

Johan PRADERE est désigné secrétaire de séance.

1. Opérations en cours :

1.1. Réseau Chaleur Bois

L'Expert a été nommé par le Tribunal Administratif. Une 1^{ère} réunion de médiation avec Avocats et Experts de chaque partie aura lieu début septembre. Réunion non publique.

1.2. Exploitation chablis

En cours, le chantier durera une dizaine de mois. Quelques grumes de bois d'œuvre pourront être valorisées. Sinon essentiellement grumes pour bois de chauffage vendues à un exploitant local et bois transformés sur place en plaquettes par le forestier local pour la chaufferie communale.

Jean-Paul ESTRADE demande de voir avec le forestier s'il est possible tant qu'il travaille dans le secteur du fond de la Vallée de Planque d'abattre les arbres qui menacent de tomber dans le périmètre du captage d'eau.

1.3. Coupe de bois

La coupe de bois (parcelle communale) qui n'a pas trouvé preneur à la vente aux enchères du mois de mai organisée par l'ONF sera représentée sur catalogue à l'automne.

1.4. Zinguerie toit Mairie et Maison des Associations

MdA fait, arrangé par l'employé communal. Concernant le côté cour d'école et le côté rue du Bias voir avec artisan.

1.5. Devis PL218

Point lumineux solaire chemin du Couartet défectueux et n'est plus sous garantie. Coût de la réparation 1878,30 TTC.

2. SDEHG : pose coffrets commandes à clés et horloges astronomiques :

Jean CAZES présente le projet et le devis du SDEHG

Objectif : extinction de l'éclairage public en nuit profonde

Conscients de l'impact négatif des lumières et artificielles nocturnes sur notre santé, sur la biodiversité et sur les finances communales, une réflexion était engagée sous l'ancienne municipalité et reprise depuis plusieurs mois au sein de l'équipe municipale actuelle afin d'envisager une gestion différenciée de l'éclairage public.

Notre volonté s'est portée sur une extinction des lumières sur toute la commune, les horaires envisagés seraient de 00h à 6h00, avec la possibilité de laisser allumer « à la demande » quand auront lieu des événements festifs,

Ce temps de réflexion a permis d'évaluer les possibilités techniques du matériel existant. Pour mener à bien cette opération d'extinction à la carte il est nécessaire de faire quelques aménagements sur notre parc de points lumineux. Mise en place de 3 horloges astronomiques et de 4 coffrets de commande à clés.

Coût de l'opération 2346€, reste à charge pour la commune 477€.

Économies annoncées entre 30 et 40% sur l'énergie. Les abonnements restent inchangés.

Se faire préciser par le SDEHG si la 1^{ère} génération de points lumineux solaires chemin du Couartet peut s'éteindre comme c'est le cas pour la 2^{ème}.

Une campagne de communication aura lieu avant la mise en place et un bilan au bout d'une année de fonctionnement sera réalisé.

Sous réserve que l'allumage forcé s'éteigne le matin automatiquement et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis du SDEHG.

3. Décisions Modificatives Budget Communal & Budget RCB 2021 ;

Mme le Maire présente les DM à prendre

31011 Code INSEE	COMMUNE DE ARBAS BUDGET COMMUNAL	DM n°1 2021
---------------------	-------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	18 010.00 €	0.00 €	0.00 €
D-16878 : Autres organismes et particuliers	0.00 €	83 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	101 010.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	18 010.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	18 010.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-27638 : Autres établissements publics	83 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	83 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	101 010.00 €	101 010.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative pour le budget communal.

31011 Code INSEE	COMMUNE DE ARBAS BUDGET RESEAU CHALEUR BOIS	DM n°1 2021
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	351.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	351.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Interêts réglés à l'échéance	0.00 €	351.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	351.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	351.00 €	351.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative pour le budget Réseau Chaleur Bois.

4. Motion ONF régime forestier :

Mme le Maire présente la motion de la Fédération nationale des Communes Forestières.

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

5. Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Mme le Maire présente le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune mis à jour au 1er août 2021.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Plan communal de Sauvegarde

L'arrêté correspondant sera pris par Mme le Maire.

6. Subvention Association « Les chats libres des 3 Vallées » :

Sylvie SIMPSON et Philippe BUSSIERE ont rencontré deux responsables de l'Association. L'association stérilise de nombreux chats, une dizaine en 2020, mais manque de moyens financiers pour en stériliser davantage ce qui ne permet pas de ce fait de réguler cette population. La subvention est demandée pour cela. Une stérilisation d'une chatte est de l'ordre de 100€, d'un chat 50€.

Une campagne de stérilisation organisée par l'association est programmée en septembre, dans les mêmes conditions que celle effectuée à Mane, qui d'après les dires des responsables a rencontré un fort succès. L'Association se charge de communiquer sur ce sujet. Jour et modalités.

Le nourrissage des chats a été évoqué. Il ne peut pas être empêché du fait qu'il est autorisé chez des personnes privées et qu'un chat libre n'est pas considéré comme un chat errant (loi du 6 janvier 1999). Les chats libres une fois stérilisés sont tous identifiés avec puces.

Ces responsables demandent que les personnes qui voient des chats errants de le leur signaler directement afin que des cages soient installées pour les attraper. Les personnes se plaignant auprès des élus ou du secrétariat de mairie peuvent être dirigées vers l'association.

Montant subvention demandée : 200€

Montant proposé : 150€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à 5 voix pour (Sylvie Simpson, François Arcangeli, Philippe Bussière, Jean Cazes et Marie-Christine Cheuzeville) et 5 voix contre (Christian Daurut, Colette Fabre, Jean-Paul Estrade, Michèle Arcangeli et Johan Pradère) : la décision est adoptée en raison de la voix prépondérante de Mme le Maire.

7. Compléments plaques de rues et N° de maisons :

Mme le Maire présente un devis avec les 2 numéros de maison oubliés lors de la première commande et le coût d'une plaque de rue.

Il y a quelques plaques de noms de rues qui seraient à changer mais cela fera l'objet d'une commande ultérieure. Pour l'instant seule sera achetée la plaque pour l'impasse de Pelach qui est inexistante.

8. Questions diverses :

Vitesse trop importante des voitures qui descendent de Fougaron ou de Herran. Installer des stop sur les RD à l'angle du chemin de Berteille et à l'angle de l'impasse des Jardins comme il a été décidé de faire à Barat. Les trois signalétiques seront mises en place dès réception de la subvention.

Le muret qui longe la Goutte face au presbytère s'affaisse, il sera consolidé à l'automne par l'employé communal.

Le panneau « rétrécissement de voirie » à l'entrée du village est tombé. L'employé communal sera chargé de le remettre en place.

Lasures boiseries extérieures du multiservices. Devront être refaites. Voir avec employé communal.

Suite à changements de locataires travaux divers dans les appartements effectués par l'employé communal Place de la Mairie et Place Pène Blanche.

Demande d'achat d'une parcelle de terrain communal. Le montant proposé est trop faible en regard du montant soumis par la Commune. Un courrier va être adressé aux intéressés.

Office du Tourisme Cagire Garonne Salat : navette Arbas - Fontaine de l'ours du 4 septembre au 10 octobre 2021. La communication est lancée, titres de transports en vente au BIT, au multiservices, et auprès du chauffeur. Mme le maire a donné son autorisation pour qu'un akylux soit installé à l'entrée du village. Un bilan sera effectué à l'issue de cette période d'essai.

Un courrier à la DVI sera envoyé pour demander de ne pas réaliser de travaux en pleine saison touristique (Pont de Castelbiague, route coupée deux semaines avec une déviation très mal indiquée).

La Commune se rapproche de l'entreprise chargée des travaux pour la Fibre afin qu'ils sécurisent mieux les regards pour lesquels de l'enrobé a été enlevé et qui sont seulement balisés par un cône de plastique.

la séance est levée à 22h10.